



MÉMOIRE BORMES 1944



Objet : perpétuer la mémoire du débarquement de Provence d'août 1944, de la libération de Bormes Les Mimosas le 17 août 1944 mais aussi la **sauvegarde du patrimoine militaire historique**, principalement celui de la seconde guerre mondiale, **d'assurer sa collecte, sa restauration et sa conservation** dans le respect des lois en vigueur. **Assurer la présentation de ces matériels automobiles, armements, uniformes et objets de toute nature** s'y rapportant dans des expositions temporaires ou permanentes ouvertes au public, ainsi que lors de manifestations commémoratives organisées par les collectivités publiques ou militaires, sur le territoire national ou à l'étranger ; **promouvoir la création d'un espace muséologique en rapport avec le débarquement de Provence** où sera présenté le patrimoine militaire ancien conservé par l'association ; cet espace ouvert au public, aura pour vocation de transmettre la mémoire historique du débarquement et de la libération de la Provence.

Activités : PRÉSERVATION DU PATRIMOINE (commémorations, entretien de monuments et sites historiques, information, transmission...)

FONDATION



DU
PATRIMOINE





Perpétuer la mémoire du débarquement de Provence d'août 1944





Sauvegarde du patrimoine militaire historique, sensibilisation des jeunes





Assurer sa collecte, sa restauration et sa conservation





Assurer sa collecte, sa restauration et sa conservation (suite)

FONDATION



DU PATRIMOINE





Assurer la présentation de ces matériels automobiles, armements, uniformes et objets de toute nature





Un char Destroyer confié à Mémoire Bormes 1944



Noël en plein mois d'août ! Pour les membres de l'association Mémoire Bormes 1944 et leur président Didier Olivier, c'est un rêve d'enfant qui se réalise aujourd'hui. Ils en avaient rêvé ! Depuis deux ans **ils espéraient pouvoir réunir, au sein de la toute jeune association Borméenne, les deux chars mythiques du débarquement de Provence.**

« L'année dernière j'ai fait l'acquisition d'un char Sherman, explique Didier Olivier. Notre souhait était de pouvoir accueillir également un char MD Destroyer car ces deux modèles ont libéré la Provence. Ils sont arrivés sur les plages de Cavalaire. Mais les Destroyer sont des pièces très rares ! Nous en avons parlé au Président de la République lors de la célébration du 17 août et il a tenu promesse. Grâce à son intervention et au soutien sans faille du maire François Arizzi, nous vivons quelque chose d'unique », ajoute avec émotion Didier lors de la réception du char sur la place St-François.

Arrivé tout droit de Saumur, le char est ainsi mis à disposition de l'association qui s'engage à le remettre en état avec le soutien de la municipalité. Les 60 bénévoles, des étoiles plein les yeux, sont d'ores et déjà prêts à retrousser leurs manches durant les années à venir pour redonner à cette impressionnante pièce de l'histoire l'occasion de traverser les âges.

Dès lundi, pour célébrer le 76ème anniversaire de la Libération de Bormes, le MD Destroyer sera exposé aux côtés du Sherman en état de marche et de "Belzébuth", le dernier exemplaire de l'autocanon GMC acquis il y a quelques semaines seulement. Entourés d'une vingtaine de véhicules d'époque, ces impressionnants témoins du passé permettront aux petits comme aux grands de renouer avec l'Histoire. Rendez-vous de 10h à 15h sur la place St-François pour échanger avec les bénévoles.

« Je tiens à remercier le Président de la République, Emmanuel Macron, qui avait pris l'engagement auprès de notre association Mémoire Bormes 44 de l'aider à obtenir ce char. La ville de Bormes les Mimosas sera à leurs côtés pour les aider à rénover et conserver ce magnifique témoignage de notre histoire. »

FONDATION



DU
PATRIMOINE

François Arizzi

Maire de Bormes les Mimosas



FONDATION



DU
PATRIMOINE

Un char Destroyer confié à Mémoire Bormes 1944





Pierre VELSCH, Président d'honneur de Mémoire Bormes 1944, élevé au grade de commandeur de la Légion d'Honneur

FONDATION



DU PATRIMOINE

À 96 ans, Pierre VELSCH, vétéran du Débarquement de Provence, un des derniers commandos d'Afrique, sur proposition de François ARIZZI Maire de Bormes les Mimosas a été élevé au grade de commandeur de la Légion d'Honneur sur la dotation personnelle de Monsieur Emmanuel MACRON Président de la République Française et soutien de Mémoire Bormes 1944

Le 26 août 2022 Pierre VELSCH nous a quitté pour aller rejoindre ses camarades d'armes et de combats !





Pierre VELSCH, Président d'honneur de Mémoire Bormes 1944, fil rouge du film « Eté 1944, MEMOIRES D'UN COMMANDO D'AFRIQUE »

Le 26 août 2022 Pierre VELSCH nous a quitté pour aller rejoindre ses camarades d'armes et de combats !



Ce film est la fidèle et poignante illustration du témoignage de l'un des derniers soldats des Commandos d'Afrique. Pierre VELSCH, au travers duquel cet infatigable passeur de mémoire, ce héros libérateur, honore l'action déterminée, courageuse et héroïque de chacun de ses regrettés frères d'arme.

L'histoire démarre lors de son engagement le 03 août 1944 au Rayol Canadel. La prise des batteries de Mauvanne, du fort du Coudon, la Libération de Toulon, puis Marseille et son épopée en Allemagne jusqu'au 8 mai 1945. Son témoignage est illustré par des images d'archive et de reconstitutions impressionnantes de réalisme.

Cette œuvre cinématographique à vocation mémorielle, éducative, culturelle et historique, vise à remettre le Débarquement de Provence à la place qui est la sienne, l'une des plus importantes et décisives opérations militaires de la seconde guerre mondiale.



2024 – Commémoration du 80ème anniversaire du débarquement de Provence



17 Août 2024

Commémoration du 80ème anniversaire de la Libération de Bormes les Mimosas

Monsieur Emmanuel Macron, Président de la République Française nous a confirmé, le 17 août dernier, sa volonté de marquer fortement la commémoration du 80ème anniversaire du débarquement des forces alliées tant en Normandie qu'en Provence lors de la deuxième guerre mondiale

Et ce d'autant plus que ces 2 évènements se dérouleront en amont, (pour la Normandie) et en aval (pour la Provence) de la tenue des Jeux Olympiques d'été 2024 à Paris (du 26/07 au 11/08 2024)

FONDATION



DU
PATRIMOINE



17 Août 2024 – Commémoration du 80ème anniversaire du débarquement de Provence



Objectifs Association MÉMOIRE BORMES 1944

- Acquisition d'un nouveau char et remplacement du train de chenilles du char DESTROYER = 50 K€ environ)
- Invitation des représentants de la 3° DI (Division Infanterie américaine présente le 17/08/1944)
- Acquisition de la remorque état major d'un camion moteur white Motor Company pour installer (par un membre de l'association) une exposition permanente et itinérante de la collection d'objets, photos, témoignages divers, etc... en possession de ce membre de l'association
- Présence éventuelle d'un avion Dakota (idem ceux qui ont participé au débarquement en Provence en 1944) idem à la cérémonie du 75ème anniversaire de la commémoration de la libération de Bormes les Mimosas (coût environ 25 K€)
- Assurer le plus et mieux possible la présence de nombreux véhicules et matériels, plus le camion/musée itinérant de l'association dans les communes varoises qui perpétuent chaque année la commémoration du débarquement de Provence en 1944

Objectifs pour les années suivantes :

- Promouvoir la création d'un espace muséologique et/ou conservatoire en rapport avec le débarquement de Provence où sera présenté le patrimoine militaire ancien conservé et regroupé par l'association



Association MÉMOIRE BORMES 1944 reconnue d'utilité publique et éligible au Mécénat d'entreprise

MECENAT

L'entreprise bénéficie d'une réduction d'impôt égale à 60 % du montant du don pour la fraction inférieure ou égale à 2 000 000 €

⌚ *Cependant, le montant des dons retenus pour le calcul de la réduction ne peut pas dépasser, sur un même exercice, un plafond de 20 000 € ou 0,5 % du chiffre d'affaires annuel hors taxe de l'entreprise donatrice si ce dernier montant est plus élevé.*

Réduction d'impôt dans le cadre de l'IFI

Montant de réduction d'IFI.

La réduction d'impôt à laquelle peut prétendre le contribuable donateur est égale à 75 % du montant de la valeur des dons réalisés. Il existe cependant un plafond pour la réduction d'impôt qui ne peut excéder 50.000 €.

FONDATION



DU PATRIMOINE